LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

UA Zone de constructions en ordre continu
Habitat, Services, Activités

UG Zone d'habitat mixte

UI Zone d'accueil des activités économiques

UP Zone dont laquelle les constructions ont une fonction principale d'accueil du public

OAP thématique
Protection et évolution des fermes

OAP de secteur

Emplacements réservés pour équipements publics

Secteur d'implantation

ZONES NATURELLES

A Zone agricole

N Zone naturelle et forestière

STECAL

Carrières abandonnées

Périmètre de protection immédiat de captage

Périmètre de protection rapprochée de captage

Périmètre de protection éloignée de captage

Axe de ruissellement temporaire lors d'orages

Espace boisé classé

Protections au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme :

Mur de clôture existant à conserver ou à restaurer

Façade remarquable à conserver ou à restaurer

Bâtiment remarquable à préserver

Petit patrimoine à préserver

Voies et cheminements à conserver

Protections au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme :

Haies

Plantations d'alignement

Arbres isolés remarquables

Vergers , remises boisées et boisement protégés

Espace paysager à protéger

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

	Index		Destination	Surface	Bénéficiaire
	A		Extension pôle d'équipements communaux	3649m²	Commune d'Ennery
	B1		Equipements publics	3675m²	Commune d'Ennery
	B2		Sentes	2051m²	Commune d'Ennery
	B3		Parcs, jardins, aménagement sports et loisirs	3968m²	Commune d'Ennery
	C		création de voie par élargissement de la sente rurale n°30 dite « du Perreux »	3652m²	Commune d'Ennery
	D		Création d'un jardin et liaison piétonne	4297m²	Commune d'Ennery
	E		création d'un parc de stationnement	1532m²	Commune d'Ennery
	F		Verger	7723m²	Commune d'Ennery
	G		Création d'une liaison piétonne	983m²	Commune d'Ennery
	H		Elargissement de voirie	233m²	Commune d'Ennery

Nota : Le plan cadastral représenté n'a aucune valeur foncière et juridique. Il ne saurait constituer une présomption de propriété.

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

Commune d'ENNERY

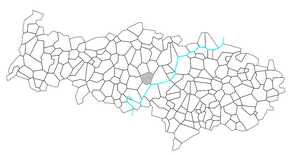

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2

HORTESIE

INSEE : 95.211 ECHELLE 1/3000
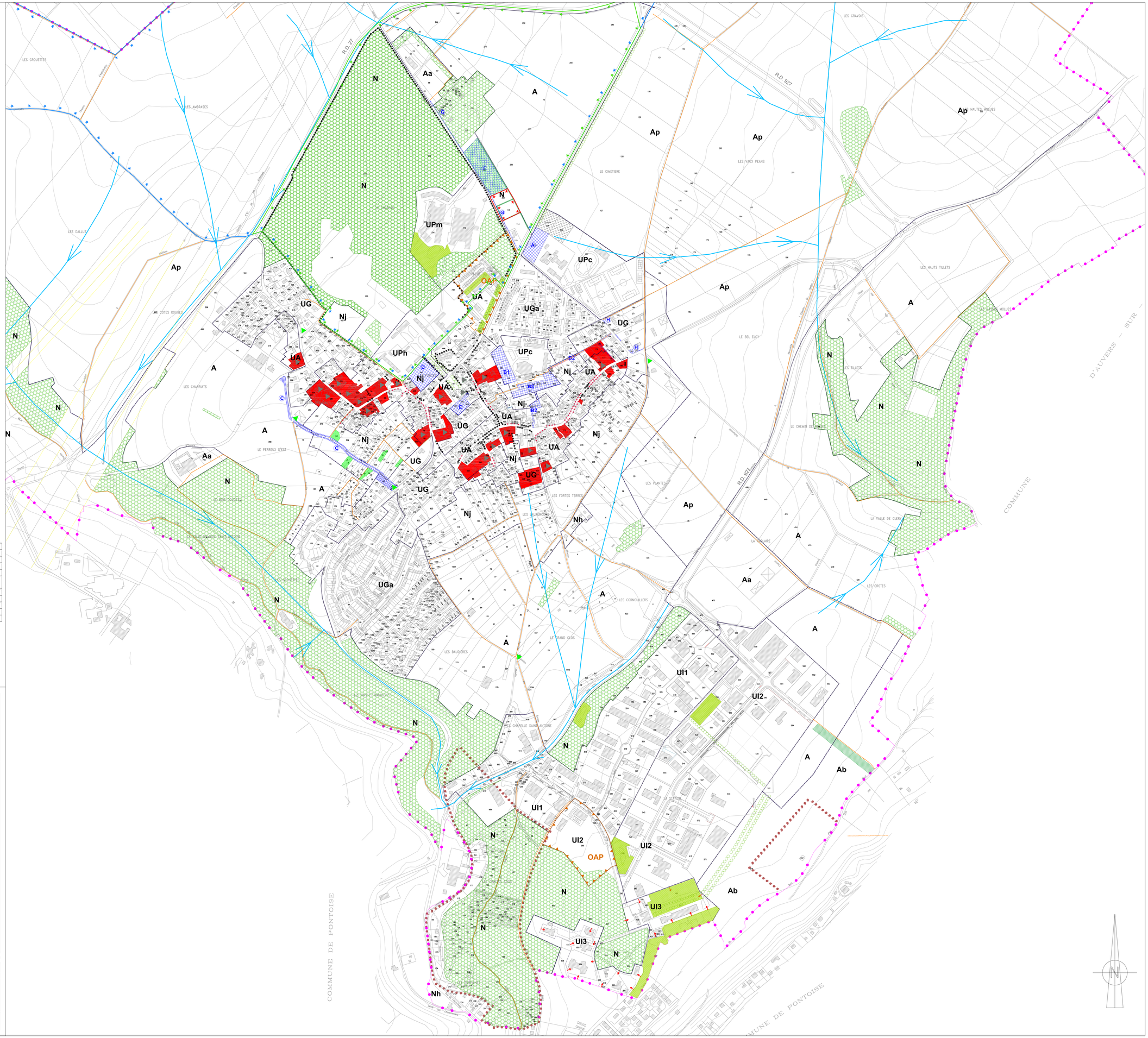
APPROUVE LE : 18 février 2005
REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007
MODIFIE LE : 21 mars 2016
REVISE LE : 10 mai 2022